

Syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses sur la commune de Vétroz

C/O Fabien Papilloud
Rue du Moulin 13
CH-1963 Vétroz

Tél +41 (0)79 710 55 55
E-mail info@smvt.ch

Vétroz, le 20 septembre 2016

PV N°2 – Assemblée générale

Lieu	Salle paroissiale de la Commune de Vétroz
Présents	Liste des présences annexée
Excusés	M. Pillet Stéphane

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle
2. Ouverture de l'assemblée, mot du Président
3. Désignation des scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015, approbation par l'assemblée
5. Rapport du Comité
6. Présentation du programme des travaux 2016-2018
7. Divers

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle

Le comité contrôle les personnes présentes à l'assemblée générale. La liste des signatures est disponible en annexe (annexe 1). Les membres excusés sont :

- Hoirie Michèle Rappo par M. Daniel Rappo
- Monsieur Bernard Kunz
- Monsieur Lanfranco Gazzola
- Monsieur Olivier Sithioul-Arif
- Madame Huguette Coudray
- Hoirie Robert Buthet par Mme Anne-Lise Kostic
- Madame Claudette Fontannaz
- Madame Dominique Fontannaz
- Madame Marie-Pierre Ballay
- Monsieur Romain Papilloud
- Monsieur Jacques Voeffray
- Monsieur Henri Bérard

2. Ouverture de l'assemblée, mot du Président

L'assemblée générale est ouverte par le président à 20h05 par un mot de bienvenue. Le président explique la méthode de convocation des propriétaires selon l'article 9 des statuts du syndicat et procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Désignation des scrutateurs

Le président passe au point 3 de l'ordre du jour, la désignation des scrutateurs. Messieurs Philippe Moren et Raphael Vergères sont désignés comme scrutateurs.

4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 16 juin 2015, approbation par l'assemblée

Le président passe la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 16 juin 2015 (voir annexe 2). M. Jean-Raphaël Fontannaz informe le secrétaire que Mme Danielle Fontannaz est une femme. Le secrétaire en prend note dans le présent PV. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Rapport du Comité

Caisse

Le secrétaire passe la parole à la caissière pour la présentation des comptes. Le Syndicat a réalisé un bénéfice de 4'512.99 pour la période du 03.11.014 au 31.03.2016 (voir annexe 3). La caissière demande à l'assemblée s'il y a des questions sur les comptes.

M. Jean-Raphaël Fontannaz demande à combien s'élèvent les postes ouverts aujourd'hui. La caissière indique que 23'571.- sont encore ouverts.

La caissière poursuit par la lecture du rapport des vérificateurs des comptes (voir annexe 4). Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Travaux du comité

Le secrétaire présente les travaux du comité depuis la dernière assemblée générale :

- Problèmes budgétaires de l'Etat et discussions avec M. Dayer
- Rencontre M. Cina et M. Dayer avec les Présidents de Syndicats
- Présentation du premier plan de financement
- Présentation du deuxième plan de financement
- Appels d'offres et proposition d'adjudication
- Décision du Conseil d'Etat et début des travaux

Il continue avec la présentation du programme des travaux pour la période 2016-2018 et le plan de financement dont le crédit de construction de l'Etat. Le Président indique que la proposition d'adjudication des travaux devrait être acceptée par le Conseil d'Etat. Cependant, suite à la publication de l'adjudication dans le BO, des recours sont possibles pendant 10 jours.

M. Bernard Bidermann indique que l'entreprise peut facturer le matériel afin d'utiliser le budget 2016. Le président indique que le projet a reçu une seule opposition qui a été levée suite à une séance de conciliation le 08.03.2016.

M. André Fontannaz indique que des zones tampons doivent être laissées au bord des cours d'eau. La commune devra suivre les travaux et faire respecter les exigences du service de l'environnement sans quoi le service aurait donné une réponse négative au projet. Il indique que la commune versera sa contribution en avance afin de débloquer la situation.

Finalement, M. André Fontannaz informe les membres que selon l'Office des améliorations structurelles il est probable que plus de murs pourront être remis en état. La décision devrait être prise par le Conseil d'Etat en février 2017.

Syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses sur la commune de Vétroz

Divers

Le secrétaire informe l'assemblée de la convention signée avec la commune pour l'entretien du réseau d'irrigation. M. André Fontannaz précise les conditions de la convention.

Le secrétaire informe que les contributions seront envoyées prochainement et restent inchangées. Il rappelle également que des informations sont disponibles sur le site www.smyt.ch et que des informations seront disponibles pour les membres.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée le président clôture la deuxième assemblée générale du syndicat à 20h47.

Le Président



Marc-Henri Cottagnoud

Le Secrétaire



Fabien Papilloud